

Date de convocation : 7 mars 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nicolas Bodennec à François Roué, Jean Didou à Gérard Péron, Florence Bihan à Claudie Péron.

Absent : Florent Cardinal

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.26.2023

Finances – Autorisation du programme de travaux : Réfection de la couverture de l'église St Pierre

Monsieur François Roué, adjoint en charge des travaux, expose au Conseil municipal :

1/ Que pour rappel, une étude diagnostic de l'église Saint-Pierre avait été confiée en 2017 au cabinet Candio-Lesage architectes. Celui-ci avait réalisé un diagnostic de l'église et établi des préconisations de travaux à court, moyen et long terme.

2/ Que les éléments du diagnostic font état des désordres suivants :

- L'altérations structurelles concentrées sur la partie basse de la flèche du clocher, avec déjoints très marqués ;
- Le mauvais état du couvrement au-dessus de la chambre des cloches ;
- Le vieillissement généralisé de la couverture, en partie courante et en zinguerie (électrolyse) ;
- Les altérations superficielles mais généralisées des enduits extérieurs ;
- Le déjoints en partie courante des ouvrages en pierre de taille.

3/ Que les interventions préconisées étaient :

- à court terme : au niveau de la flèche, restauration des maçonneries et du terrasson en zinc ;
- à moyen terme : organisation de la restauration des couvertures et du couvrement intérieur ;
- à long terme : travaux de ravalement et restauration des vitraux

4/ Que la Commune a entrepris en 2018-2019 la réfection du clocher de l'église pour un montant total de 400 000 € HT.

5/ Qu'en 2022, a été engagée une 1^{ère} phase de travaux de restauration de la couverture.

6/ Que pour 2023, la Commune souhaite poursuivre les travaux de réfection de la couverture sur les côtés Nord et Est de l'édifice. L'enveloppe prévisionnelles des travaux est estimée entre 180 000 € TTC.

7/ Qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce programme de travaux éligible au Pacte Finistère 2030 et d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au Département.

Monsieur l'adjoint entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE le programme de travaux de réfection de la couverture de l'église St Pierre.**

- **AUTORISE le Maire à demander une subvention au Département dans le cadre du pacte Finistère.**

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Maïwenn Morvan



Le Maire,
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le : 23.03.2023